



## Assurance responsabilité civile suite accident de voiture ?

Par **milballe**, le **09/12/2008 à 00:49**

j'ai eu un accident de voiture le 24 novembre.

Je suis sans emploi mais j'avais signé qqes jours avant mon contrat de pré-embauche pour le 1er décembre.

Je n'ai pu démarrer car je suis toujours en repos suite au traumatisme que j'ai subi.

Puis-je demander des dommages ou indemnités à mon assurance ? j'étais assuré multirisques, quels sont les démarches à effectuer ?

Merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **09/12/2008 à 08:29**

bonjour, étiez-vous responsable de l'accident, aviez-vous une garantie individuelle conducteur, tout est indiqué dans les conditions générales de votre contrat d'assurance automobile, cordialement

Par **milballe**, le **09/12/2008 à 23:45**

Bonjour jeetendra

Non je ne suis pas responsable car je roulais à l'allure normale sur l'autoroute et mon pneu à éclaté, j'étais tout seul, je n'ai percuté personne et je suis parti dans le décor avec plusieurs tonnes.

Je suis assuré multirisque, cela veut dire que j'ai une garantie individuelle conducteur ? quelle est l'utilité de cette garantie ?

merci